



Environnement Massif Central

Donnons vie à vos déchets !

www.environnement48.fr

Communiqué de presse

27 septembre 2022

Environnement Massif Central et Citeo ouvriront courant 2024 à Mende un nouveau centre de sur-tri des emballages en plastique

Citeo a lancé en juillet 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à sélectionner plusieurs prestataires pour assurer le sur-tri des nouveaux emballages en plastiques collectés dans le cadre du Flux développement, à la charge, notamment des sociétés agréées de la filière emballages ménagers. Au terme d'un dialogue compétitif puis d'une évaluation technique et financière des offres déposées, Environnement Massif Central a été sélectionné pour ouvrir un centre de sur-tri à Mende. Deux autres lauréats ont été retenus, pour installer durablement, à l'échelle nationale, des capacités de sur-tri supplémentaires dès 2023.

Un AMI visant à répondre aux nouvelles obligations de la filière REP emballages ménagers

Aujourd'hui, plus de 2 Français sur 3¹ sont concernés par la simplification du geste de tri, leur permettant de trier l'ensemble de leurs emballages en plastique. L'objectif fixé par la loi est d'atteindre 100% de la population couverte d'ici 2023².

Afin de réaliser la séparation de tous ces emballages plastiques, le tri se fera désormais en 2 étapes. La première étape sera assurée par les centres de tri des Collectivités Locales qui produiront un flux regroupant différents plastiques rigides appelé flux développement*. Le flux développement sera ensuite envoyé dans des centres de surtri permettant de séparer les différentes familles de plastiques pour les orienter vers leurs filières de recyclage respectives (filières existantes ou en développement).

Tous les centres de tri des collectivités locales ne seront pas en mesure de produire le flux développement dès 2023. Des solutions transitoires seront mises en place, et ce jusqu'en 2026, pour permettre aux collectivités concernées de collecter tous les emballages sans attendre l'achèvement des travaux d'adaptation nécessaires. Cette solution transitoire qui consiste à réaliser une séparation plus sommaire des emballages produira un seul flux pour tous les emballages en plastique rigides.

Depuis 2020, Citeo est reprenneur de flux développement et a recours aux services de prestataires tiers pour en assurer le sur-tri.

Pour répondre à la montée en puissance du flux développement attendue dès 2023, Citeo a lancé en juillet 2021 un AMI dédié à la création de capacités de sur-tri supplémentaires. Citeo investit directement à hauteur de 49 millions d'euros dans les process pour les projets lauréats de cet AMI, dont 16 millions pour le projet d'Environnement Massif Central.

Un nouveau centre en Occitanie pour sur-trier 15 000 tonnes supplémentaires d'emballages en plastique par an

¹ 45,4 millions d'habitants sont passés en simplification des consignes de tri au 30 juin 2022.

² Loi relative à la Transition énergétique pour une croissance verte

Au terme de près d'une année de procédure (candidature, présélection, dialogue compétitif et remise des offres finales), et après examen des offres, le Comité exécutif de Citeo a sélectionné trois lauréats, parmi lesquels Environnement Massif Central à Mende, pour un projet d'une capacité de sur-tri de 15 000 tonnes/an.

Conformément au cahier des charges de l'AMI, ce centre de sur-tri intégrera les dernières technologies de tri optique et de robotique, avec 10 machines, afin d'obtenir une séparation poussée de l'ensemble des plastiques entrants tout en minimisant les pertes. L'ergonomie et les conditions de travail des opérateurs ont été particulièrement étudiées et intégrées à la conception du centre, la cabine de tri respectera les demandes les plus strictes des réglementations en vigueur. Le projet a également fait l'objet d'une recherche pour une consommation d'énergie responsable. En effet, l'utilisation d'énergie carbonée sera réduite au maximum grâce à l'emploi d'engins fonctionnant à l'énergie électrique et la chaleur dégagée par les compresseurs d'air nécessaires au fonctionnement des trieurs optiques, sera récupérée pour assurer le chauffage des cabines de tri.

Le contrat a été signé pour une durée de 7 ans. Les premières tonnes sur-triées par cette installation sont attendues pour l'été 2024.

Deux autres lauréats dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté

Aux côtés du projet de Mende, deux autres installations verront le jour à Epinal (Suez Barisien) et à Ruffey-lès-Beaune (Bourgogne Recyclage), en capacité de sur-trier respectivement 25 000 t/an et 30 000 t/an.

A travers cet investissement, Citeo entend monter en puissance rapidement dans ses capacités de sur-tri des emballages en plastique nouvellement collectés, alors qu'en 2023, 75 kt d'emballages en plastique issus du flux développement devront être sur-triés, et 100 kt d'ici 2026.

Contacts presse

Citeo – Marion Fajgenbaum
marion.fajgenbaum@citeo.com
06 34 55 38 73

Environnement Massif Central – Damien Gotty
damien.gotty@environnement48.fr
07 57 44 72 48

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

A propos d'Environnement Massif Central

Après un cursus universitaire en Environnement Développement Durable, Olivier Dalle est revenu en Lozère sur les terres de ses aïeux et a créé en 1997 l'entreprise Environnement 48, devenue aujourd'hui Environnement Massif Central.

En faisant ce choix géographique, il a répondu à un besoin économique et environnemental mais aussi avec l'objectif d'attirer des populations et créer de l'activité autour de la gestion des déchets et de l'économie circulaire.

En 2004, l'entreprise s'installe dans la ZAE du Causse d'Auge à Mende et reçoit en 2006 le label PER « Pôle d'Excellence Rurale » en collaboration avec le SDEE et l'association ASTRHALOR (association des travailleurs handicapés lozériens en milieu rural) pour la création de cet écosite implanté aujourd'hui sur plus de 11 hectares dont 20 000m² de bâtiments couverts, et comptant pas moins de 80 collaborateurs.

L'entreprise, dotée d'outils performants, n'a cessé de développer au cours des années diverses activités : collecte DEEE, implantation d'une ligne de tri automatique (tri optique) des matières plastiques, production de CSR, création d'une ligne de production de paillettes PP PE, ligne de valorisation de consommables d'impression... Elle s'est toutefois spécialisée dans le

tri et le surtri de déchets ménagers avec une capacité de traitement annuelle de 35 000 tonnes. Trois lignes de lavages et trois extrudeuses permettent de fournir annuellement pas moins de 10 000 tonnes de granulés régénérés à nos partenaires. En parallèle, Environnement Massif Central, en collaboration avec l'Ecole des Mines d'Alès, a mis en place un programme de recherche responsable et durable dans le but d'améliorer la qualité des MPIR et de pouvoir limiter l'utilisation de résines vierges.

Dans le cadre du projet porté par France Relance et piloté par l'ADEME, Environnement Massif Central a été sélectionnée avec pour objectif de tendre vers 100% de plastiques recyclés en France d'ici 2025.

En ayant répondu à l'AMI (dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer), lancé en janvier 2021 par Citéo, Environnement Massif Central accélère sa démarche constante de développement avec le projet de construction d'un centre de surtri 4.0, 100% automatique, en Lozère, qui doit être une terre d'accueil et d'expérimentation, pilote en matière d'économie circulaire et de réduction d'empreinte carbone.

***Définition du flux développement**

Flux développement : mélange d'emballages en plastique rigide regroupant les bouteilles et flacons en PET coloré, les bouteilles et flacons en PET opaque, les barquettes en PET monocouche et multicouches, et les pots ou barquettes en PS